

L'an Deux Mille Vingt-trois et le 5 du mois de septembre, de 17 h 00 à 19 h 00, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du SMDEA, sous la présidence de Madame Christine TÉQUI, Présidente.

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS EN EXERCICE	26	
ADMINISTRATEURS PRÉSENTS	17	
Henri BENABENT, Jérôme BLASQUEZ, Elisabeth CLAIN, Jacques ESCANDE, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRÉ (arrivée à 17 :30, à partir du vote du rapport n°4), Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Patrick LAFFONT, Louis MARETTE, Alain METGE, Thierry PORTET, Alain ROCHET, Marc SANCHEZ, Jean-Michel SOLER, Christine TÉQUI, Pierre VIEL		
ADMINISTRATEURS EXCUSÉS	7	
Daniel BESNARD, Jean-Pierre BOIX, Jean-Claude COMBRES, Francis MAGDALOU, Alain MAYODON, Jean-Claude SERRES, André VIDAL		
ADMINISTRATEURS ABSENTS	2	
Raymond BERDOU, Christian LOUBET		
POUVOIRS	2	
Daniel BESNARD Francis MAGDALOU	donne pouvoir à donne pouvoir à	Jérôme BLASQUEZ Christine TÉQUI

TECHNICIENS PRÉSENTS :

Patrick RESCANIÈRES (Directeur Général des Services), Guillaume ROUGÉ (Directeur de l'Information), Amélie BERT (Directrice Technique), Justine MOREREAU (Responsable pôle Juridique), Claudine LAFON (Assistante de Direction).

Début de la séance : 17 h 00.

Madame la Présidente, Christine TÉQUI, ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs attribués.

Madame la présidente propose Jérôme BLASQUEZ en tant que secrétaire de séance.

Madame la Présidente propose d'examiner l'ordre du jour de la séance :

- *Validation du compte rendu du Conseil d'Administration du 11.07.2023*

POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION

1. *Rétrocession du réseau d'alimentation en eau potable du lotissement Lambège à Saverdun*
2. *Conventions de rétrocession des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées d'un lotissement d'habitations de 5 lots situé lieu-dit Camp Grand - commune de Vernajoul*
3. *Changement de service de prévention et de santé au travail pour les agents de droit privé*
4. *Travaux 2023 : 7^{ème} programmation 2023*
5. *Etudes 2023 : 5^{ème} programmation 2023*
6. *Accord de principe pour la réalisation d'un reprofilage d'un fossé pour les eaux de rejet de l'usine d'eau potable de LA TOUR DU CRIEU par le CD 09 pour le compte du SMDEA*
7. *Approbation du zonage d'assainissement avant enquête publique commune d'Urs et Vébre*
8. *Approbation du zonage d'assainissement avant enquête publique commune de Montaut (09)*
9. *Approbation du zonage d'assainissement avant enquête publique commune de Larcat*
10. *Approbation du zonage d'assainissement avant enquête publique secteur d'Ax-les-Thermes*
11. *Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à Réseau31 dans le cadre des travaux de reprise du réseau d'eau potable du secteur Bourg-Évêché, sur la commune de Rieux Volvestre*
12. *Demande de subvention pour l'installation de panneaux photovoltaïques*
13. *FUH 3^{ème} période*
14. *Admission en non-valeur 2023*

POINTS SOUMIS À INFORMATION

- *DECI : remplissage des bâches*
- *Communauté de communes Couserans-Pyrénées*
- *Situation de la ressource en eau*

▲ POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION

1. VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11.07.2023

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques :

Madame la Présidente propose le procès-verbal du Conseil d'Administration du 11.07.2023 au vote.

▲ PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT 1. Rétrocession du réseau d'alimentation en eau potable du lotissement Lambège à Saverdun

Amélie BERT expose que le permis d'aménager n°PA00928215Z0001 autorise l'aménagement d'un lotissement de 13 lots à usage d'habitation, appelé lotissement Lambège, situé à Danis à Saverdun, par Monsieur Alain MARTY.

Madame la Présidente propose au Conseil d'Administration d'intégrer dans le patrimoine du SMDEA le réseau d'eau potable, et de bien vouloir délibérer sur le présent rapport et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à cette rétrocession.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et soumet le rapport au vote.

▲ RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT 2. Conventions de rétrocession des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées d'un lotissement d'habitations de 5 lots situé lieu-dit « Camp Grand » - commune de Vernajoul

Amélie BERT expose qu'un projet de lotissement d'habitations, de 5 lots, situé lieu-dit « Camp Grand » à Vernajoul, porté par Monsieur Jean-Paul FERRÉ, est à l'étude et dont l'opération a fait l'objet d'une demande de permis d'aménager.

Amélie BERT rappelle que selon le Code de l'Urbanisme, l'aménageur doit prévoir la gestion ultérieure des espaces et ouvrages communs.

Justine MOREREAU informe que l'aménageur envisage de confier la gestion des ouvrages d'eau potable et d'assainissement des eaux usées au SMDEA.

Amélie BERT précise qu'il convient, conformément aux dispositions de la délibération du SMDEA n°1531 du 2 novembre 2015, d'établir les conventions définissant les modalités de rétrocession des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées entre le SMDEA et l'aménageur, et qu'après réception des travaux, l'intégration finale des ouvrages devra être actée par délibération.

Madame la Présidente demande au conseil d'administration de délibérer sur le présent rapport et de l'autoriser à signer les conventions de rétrocession.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et soumet le rapport au vote.

▲ RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT 3. Changement de service de prévention et de santé au travail pour les agents de droit privé

Patrick RESCANIÈRES informe que l'adhésion à un service de prévention et de santé au travail interentreprises est obligatoire dès lors que l'effectif suivi est inférieur à 500 salariés, et rappelle qu'au 01.01.2023, le SMDEA employait 243 agents, dont 206 en contrat de droit privé et 37 issus de la fonction publique territoriale.

Patrick RESCANIÈRES explique qu'aujourd'hui les agents sont suivis dans le respect de la réglementation de la fonction publique, de même que les salariés de droit privé, ce qui pose la problématique du respect des obligations légales dictées par le droit du travail.

Patrick RESCANIÈRES rapporte qu'un courrier a été adressé au directeur du Centre de gestion de l'Ariège faisant état du respect des obligations légales dictées par le droit du travail et demandait l'adaptation du service assuré aux différents statuts des agents du SMDEA, qui, à ce jour, n'a pas fait l'objet d'une proposition.

Patrick RESCANIÈRES propose d'affilier les agents de droit privé à un autre service de prévention et de santé au travail, et de maintenir les agents de la fonction publique au Centre de gestion de l'Ariège.

Après étude de différents services de prévention, Patrick RESCANIÈRES propose de retenir APREVYA, et présente au conseil d'administration la comparaison tarifaire suivante :

PRESTATIONS	CENTRE DE GESTION DE L'ARIÈGE	APREVYA
Cotisation annuelle par salarié	94 €	91,66 €
Cotisation pour les salariés arrivés en cours d'année	Au prorata de la quotité de temps de travail	75 €
Absent non excusé à la visite du suivi individuel	50 €	23 €
Frais d'adhésion	0 €	45 €

Patrick RESCANIÈRES donne le coût payé par le SMDEA au 01.01.2023 pour les prestations du Centre de gestion de l'Ariège, qui englobe agents de droit privé et public, pour un montant de 22 842 €HT.

La projection que Patrick RESCANIÈRES détaille au conseil d'administration, dans laquelle les agents de droit public resteraient avec le Centre de gestion de l'Ariège, et les salariés de droit privé passeraient en suivi avec APREVYA, présente un coût global de 22 405 €HT.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques

Jean-Michel SOLER fait remarquer qu'APREVYA rencontre des difficultés à recruter du personnel et de fait a du mal à apporter une prestation correcte, mais que toutefois nous n'avons pas le choix des prestataires.

Thierry PORTET fait observer que dans le cadre de son association, APREVYA était efficiente.

Patrick RESCANIÈRES fait savoir que le Centre de Gestion de l'Ariège a également des problèmes de moyens humains. Patrick RESCANIÈRES souligne qu'avec APREVYA une discussion a été engagée sur le sujet, et qu'ils s'engageaient à tenir les prestations proposées.

Élisabeth CLAIN informe qu'APREVYA a fusionné avec l'ASTA, et qu'ils rayonnent sur l'Aude et l'Ariège.

Patrick RESCANIÈRES précise que des antennes sont situées à Saint-Girons, Luzenac, Lavelanet et Verniolle.

Patrick RESCANIÈRES indique que la durée d'engagement avec APREVYA est d'un an.

Madame la Présidente soumet le rapport au vote et propose aux membres du conseil d'approuver l'adhésion des salariés de droit privé au service de prévention et de santé au travail interentreprises, APREVYA, d'approuver le maintien des agents de la Fonction publique au Centre de gestion de l'Ariège, et de signer un avenant avec le Centre de Gestion pour mettre en place les changements.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

RAPPORT 4. Travaux 2023 : 7^{ème} programmation 2023

Accueil de Jean-Paul FERRÉ en séance, à 17 : 30.

Amélie BERT propose aux membres du conseil d'administration d'engager une 7^{ème} programmation de travaux pour un montant de 2 560 000 €HT pour l'eau potable :

Commune	Nature des travaux	Montant
L'Herm	Création d'une Unité de Traitement de l'Unité de Production d'Eau Potable Phase 1 -construction d'une usine d'eau potable	1 500 000 € HT
Arnave	Réhabilitation du réseau de distribution d'Eau Potable – secteur Village – Tranche II	370 000 €HT
Vernajoul	Réhabilitation du réseau de distribution d'eau potable, rte de St Jean de Verges RD231 en coordination avec les travaux de réfection de la route départementale	220 000 € HT
Quérigut	Réhabilitation du réseau d'adduction d'eau potable, rte de Carcanières RD316	140 000 € HT
La Bastide de sérou	Mise en œuvre d'une unité mobile de traitement des pesticides par filtration sur charbon actif en grain, sur le site du captage de La Tour de Loly	330 000 € HT
MONTANT TOTAL – Eau Potable		2 560 000 € HT

Madame la Présidente demande au conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur ce 7^{ème} programme de travaux et de l'autoriser à mettre en place cette programmation, à signer les documents correspondants, et à effectuer les demandes de subvention correspondantes auprès du Conseil Départemental de l'Ariège et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et soumet le rapport au vote.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

RAPPORT 5. Études 2023 : 5^{ème} programmation 2023

Amélie BERT expose qu'il est nécessaire d'engager des études structurantes en eau potable afin de préparer les investissements futurs, et propose d'engager une 5^{ème} programmation d'études en retenant les opérations suivantes :

Commune	Intitulé	Opérations
La Bastide de Sérou	Captage de Ségalas - définition de l'Aire d'Alimentation du Captage	50 000 €
Montségur	Captages d'Orjac, La Piche, Mouillère - dossier de Déclaration d'utilité Publique	30 000 €

Madame la Présidente demande au conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur cette 5^{ème} programmation d'études et de l'autoriser à mettre en place cette programmation, à signer les documents correspondants, et à effectuer les demandes de subvention correspondantes auprès du Conseil Départemental de l'Ariège, du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et soumet le rapport au vote.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

RAPPORT 6. Accord de principe pour la réalisation d'un reprofilage d'un fossé pour les eaux de rejet de l'usine d'eau potable de La-Tour-du-Crieu par le Conseil Départemental de l'Ariège pour le compte du SMDEA

Amélie BERT expose que le SMDEA a été sollicité par le Conseil Départemental de l'Ariège pour la réalisation d'un fossé bétonné sur la RD119, commune de La Tour du Crieu, dans le but de pérenniser le rejet des eaux de l'unité de production de La Tour du Crieu.

Amélie BERT explique que les travaux consistent à reprofiler le fossé sur 570mL entre le PR27-200 et le PR27-850 de la RD119, et de bétonner sur 378mL.

Madame la Présidente propose donc au conseil d'administration de bien vouloir valider le principe du financement par le SMDEA de l'opération de reprofilage du fossé et d'autoriser Monsieur le 2^{ème} Vice-président à signer une convention avec le Conseil Départemental de l'Ariège afin que ces travaux soient intégrés à la programmation 2024 du Conseil Départemental et qu'il en assure la maîtrise d'ouvrage.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et soumet le rapport au vote.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

RAPPORT 7. Approbation du zonage d'assainissement avant enquête publique commune d'Urs et Vèbre

Amélie BERT rappelle que le SMDEA exerce la compétence en matière d'assainissement sur la commune d'Urs depuis le 21.04.2009 et sur la commune de Vèbre depuis le 05.12.2005, et que le SMDEA doit approuver les projets de zonages d'assainissement avant enquête publique.

Amélie BERT explique qu'au regard des scénarios technico-économiques étudiés dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, il est proposé de classer en zone d'assainissement collectif les centres bourg d'Urs et de Vèbre, soit un total de 95 habitations et de créer une station de traitement intercommunale d'une capacité de 200 EH avec rejet dans la rivière Ariège, pour un coût total de 1 320 000 €.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et soumet le rapport au vote.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

RAPPORT 8. Approbation du zonage d'assainissement avant enquête publique commune de Montaut (09)

Amélie BERT rappelle que le SMDEA exerce la compétence en matière d'assainissement sur la commune de Montaut, depuis le 05.07.2005, et que le SMDEA doit approuver les projets de zonages d'assainissement avant enquête publique.

Amélie BERT explique qu'au regard des scénarios technico-économiques étudiés dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, il est proposé de réhabiliter et d'augmenter la capacité de traitement de la station d'épuration de Montaut bourg et de renouveler la STEP du Crieu trop vétuste, pour un coût total de 668 000 €.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et soumet le rapport au vote.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

RAPPORT 9. Approbation du zonage d'assainissement avant enquête publique commune de Larcat

Amélie BERT rappelle que le SMDEA exerce la compétence en matière d'assainissement sur la commune de Larcat, depuis le 05.07.2005, et que le SMDEA doit approuver les projets de zonages d'assainissement avant enquête publique.

Amélie BERT explique qu'au regard des scénarios technico-économiques étudiés dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, il est proposé de classer en zone d'assainissement collectif le centre bourg et les habitations situées à l'Est du village, pour un coût total de 232 100 €.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et soumet le rapport au vote.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

RAPPORT 10. Approbation des projets des zonages d'assainissement avant enquête publique pour les communes d'Ax-Les-Thermes, Orgeix, Orlu, Perles et Castelet, Savignac les Ormeaux, Sorgeat, Tignac et Vaychis

Amélie BERT rappelle que le SMDEA exerce la compétence en matière d'assainissement sur les communes d'Ax-Les-Thermes, Orgeix, Orlu, Perles et Castelet, Savignac les Ormeaux, Sorgeat, Tignac et Vaychis depuis le 05.07.2005, et que le SMDEA doit approuver les projets de zonages d'assainissement avant enquête publique.

Amélie BERT explique qu'au vu des différents scénarios envisagés, les solutions suivantes ont été retenues pour chacune des zones :

- Connexion du réseau collecteur d'Orlu au réseau collecteur d'Orgeix ;
- Construction à Orgeix d'une station dimensionnée pour le traitement des effluents d'Orlu et d'Orgeix ;
- Démantèlement des stations de traitement existantes à Orlu et Orgeix ;
- Passage en séparatif du secteur d'Orgeix actuellement non traité, et connexion de ce nouveau réseau séparatif au réseau collecteur existant ;
- Création d'un réseau collecteur pour le bourg de Tignac et connexion au collecteur existant à Perles-et-Castelet ;
- Création d'un réseau collecteur et connexion au réseau existant du secteur de la rue Tirole et du Camp de la Caze ;
- Maintient en ANC de :
 - La commune de Vaychis ;

- Sur la commune d’Ax-les-Thermes, des hameaux de Petches et Bazerques, des secteurs de la route de l’Aude et Entresserre ;
- Sur la commune de Perles-et-Castelet, du secteur Croix des Fourches
- Enfin, concernant la station de traitement existante à Savignac-les-Ormeaux, le scénario d’investissement consiste à ajouter une seconde ligne de traitement dimensionnée pour 5 500 EH.

Amélie BERT indique que le coût des travaux se montent à plus de 10 M€.

Madame la Présidente demande s’il y a des remarques et soumet le rapport au vote.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ**

RAPPORT 11. Convention de délégation de maîtrise d’ouvrage à Réseau31 dans le cadre des travaux de reprise du réseau d’eau potable du secteur Bourg-Évêché, sur la commune de Rieux Volvestre

Amélie BERT expose que le SMDEA a été sollicité par Réseau31 pour la reprise du réseau d’eau potable de la commune de Rieux Volvestre qui est adhérente au SMDEA 09 pour la compétence eau potable, et adhérente à Réseau31 pour les compétences assainissement et gestion des eaux pluviales.

Amélie BERT explique que Réseau31 a pour projet la construction d’un collecteur d’eaux pluviales et d’un réseau d’eaux usées et propose au SMDEA de réaliser la réhabilitation du réseau d’eau potable sur le secteur Bourg-Évêché afin d’en assurer une meilleure coordination et d’en optimiser le coût et les délais d’exécution.

Au vu des liens existants entre les travaux et les ouvrages des parties, Amélie BERT précise que la maîtrise d’ouvrage sera réalisée par le Réseau31 et que le SMDEA prendra à sa charge les coûts de travaux et d’études liés à la reprise du réseau d’eau potable.

Madame la Présidente propose au conseil d’administration de bien vouloir l’autoriser à signer la convention de maîtrise d’ouvrage unique avec Réseau31 pour les travaux de canalisation d’eau potable sur la commune de Rieux Volvestre.

Madame la Présidente demande s’il y a des remarques et soumet le rapport au vote.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ**

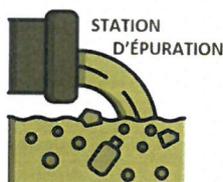
RAPPORT 12. Demande de subvention pour l'installation de panneaux photovoltaïques

Dans le cadre d'une démarche d'économie d'énergie, Amélie BERT présente l'étude menée pour la production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques.

Amélie BERT souligne qu'il s'agit de privilégier l'autoconsommation des sites concernés, tout en ayant un impact significatif sur la facture énergétique, et sans revente d'énergie.

Amélie BERT expose aux membres du conseil les sites présentant une configuration favorable à l'installation de panneaux photovoltaïques au sol et qui contribueraient à la production de 1,7 GWh/an, soit 11% de la consommation totale des sites de production d'eau et de traitement des eaux usées du SMDEA dont le taux de rentabilité serait d'environ 8 ans pour un investissement de 1,3 millions d'euros.

Amélie BERT donne la liste des sites concernés suivants :



Sites d'implantation projetés	Surface panneaux (m ²)	Production MWh/an	Investissement € HT	Auto. consommat° %	Temps de retour sur investissement
St-Sulpice-sur-Lèze	200	57	52 434,00 €	29 %	8 à 11 ans
Pamiers	1 240	380	273 380,00 €	29 %	6 à 7 ans
Laroque d'Olmes	1 000	300	245 031,00 €	17 %	6 à 8 ans
Foix	500	157	118 660,00 €	19 %	6 à 8 ans
St-Jean-de-Verges	240	78	56 992,00 €	25 %	6 à 8 ans
Montesquieu	200	62	50 274,00 €	26 %	8 à 11 ans
Saverdun	340	103	78 602,00 €	30 %	7 à 9 ans



Sites d'implantation projetés	Surface panneaux (m ²)	Production MWh/an	Investissement € HT	Auto. consommat° %	Temps de retour sur investissement
La-Tour-du-Crieu	700	178	118 879,00 €	23 %	6 à 7 ans
Serres	160	38	31 676,00 €	29 %	9 à 12 ans
Carbonne	1 020	350	265 908,00 €	27 %	6 à 8 ans

Madame la Présidente propose d'engager les moyens financiers correspondants, ainsi que de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de l'Ariège, du Conseil départemental de la Haute-Garonne, et du Fonds européen de développement économique régional (FEDER) pour le financement.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques.

Jérôme BLASQUEZ demande s'il est prévu un nettoyage annuel, et s'il a été pris en compte.

Amélie BERT répond que non.

Patrick RESCANIÈRES tient à préciser qu'un programme de travaux, après finalisation de l'étude, sera proposé en conseil d'administration.

Madame la Présidente soumet le rapport au vote.

RAPPORT 13. FUH – 3^{ème} période

Madame la Présidente fait savoir que pour la troisième période de 2023, le montant des remises de dette est de 6 721,33 €.

Commune	Montant facture	Remise accordée
ARIGNAC	98,58 €	23,58 €
AX LES THERMES	203,33 €	90,00 €
AX LES THERMES	152,32 €	77,32 €
BELESTA	280,96 €	150,00 €
CARLA BAYLE	94,28 €	19,28 €
CARLA BAYLE	125,16 €	45,00 €
CASTELNAU DURBAN	124,18 €	45,00 €
DUN	124,32 €	45,00 €
DUN	499,37 €	110,00 €
FERRIERES SUR ARIEGE	279,16 €	150,00 €
FOIX	751,46 €	190,00 €
FOIX	260,83 €	90,00 €
FOIX	413,86 €	110,00 €
FOIX	707,03 €	190,00 €
FOIX	137,07 €	45,00 €
FOIX	535,01 €	90,00 €
FOIX	433,51 €	150,00 €
FOIX	276,32 €	45,00 €
FOIX	194,56 €	90,00 €
FOIX	362,21 €	110,00 €
FOIX	147,55 €	72,55 €
FOIX	271,74 €	110,00 €
FOIX	233,18 €	45,00 €
FOIX	194,69 €	45,00 €
FOIX	128,29 €	45,00 €
FOIX	588,21 €	230,00 €
FOIX	151,68 €	45,00 €
FOIX	147,94 €	45,00 €
FOIX	147,80 €	45,00 €
FOIX	163,42 €	45,00 €
FOIX	331,07 €	90,00 €
FOIX	480,37 €	150,00 €
FOIX	662,48 €	190,00 €
FOIX	613,27 €	190,00 €
FOIX	341,99 €	45,00 €
FOIX	369,81 €	270,00 €
FOIX	420,84 €	110,00 €
FOIX	261,47 €	45,00 €
FOIX	194,69 €	45,00 €
FOIX	257,59 €	45,00 €
FOIX	202,43 €	90,00 €
FOIX	167,96 €	90,00 €

Commune	Montant facture	Remise accordée
GALEY	130,95 €	55,95 €
LA BASTIDE DE LORDAT	202,59 €	110,00 €
LA BASTIDE DE LORDAT	223,40 €	75,00 €
LA BASTIDE DE SEROU	201,66 €	90,00 €
LA BASTIDE DE SEROU	170,67 €	45,00 €
LA BASTIDE DE SEROU	170,67 €	90,00 €
LA TOUR DU CRIEU	152,98 €	77,98 €
LAROQUE D OLMES	266,82 €	190,00 €
LAVELANET	294,78 €	150,00 €
LAVELANET	116,57 €	45,00 €
LAVELANET	109,19 €	34,19 €
LAVELANET	223,47 €	110,00 €
LAVELANET	455,58 €	110,00 €
LAVELANET	345,39 €	230,00 €
LE MAS D AZIL	100,24 €	25,24 €
LERAN	189,84 €	90,00 €
LERAN	384,38 €	90,00 €
LES BORDES SUR ARIZE	621,78 €	190,00 €
LES PUJOLS	185,86 €	110,86 €
LUZENAC	128,44 €	45,00 €
MANSES	101,07 €	26,07 €
MAZERES	166,73 €	45,00 €
MERENS LES VALS	131,93 €	90,00 €
MIREPOIX	104,95 €	29,95 €
NESCUS	366,06 €	45,00 €
NIAUX	83,36 €	8,36 €
ORGIBET	107,82 €	110,00 €
OUST	152,22 €	45,00 €
PAILHES	144,59 €	45,00 €
SAINT JEAN DE VERGES	144,85 €	45,00 €
SAINT QUENTIN LA TOUR	295,94 €	90,00 €
TARASCON SUR ARIEGE	412,56 €	90,00 €
VAL DE SOS	163,07 €	45,00 €
VIRA	383,90 €	90,00 €

Madame la Présidente demande de délibérer sur le présent rapport, et de l'autoriser à procéder à des remises de dette pour la somme de 6 721,33 € sur le compte 67 du budget principal, au titre de la 3^{ème} période 2023.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et soumet le rapport au vote.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

RAPPORT 14. Admission en non-valeur 2023

Guillaume ROUGÉ présente au conseil d'administration les non-valeurs soumises à délibération pour l'année 2023 qui sont de 49.25 € HT pour l'eau, 229.89 € HT pour l'assainissement et de 0.00 € pour le SPANC.

ANNÉE	EAU		ASSAINISSEMENT		SPANC	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
2014	6 446,27 €	6 800,81 €	4 375,60 €	4 813,16 €	0,00 €	0,00 €
2015	52 240,48 €	55 297,24 €	29 309,20 €	32 240,12 €	0,00 €	0,00 €
2016	19 708,15 €	20 897,95 €	12 510,67 €	13 761,74 €	0,00 €	0,00 €
2017	16 397,27 €	18 720,20 €	13 967,22 €	15 363,94 €	525,00 €	577,50 €
2018	6 961,09 €	7 343,95 €	5 812,76 €	6 394,04 €	1 840,67 €	2 024,74 €
2019	19 011,27 €	20 061,28 €	12 544,70 €	13 799,17 €	160,47 €	176,52 €
2020	10 995,50 €	11 604,90 €	7 330,33 €	8 063,36 €	0,00 €	0,00 €
2021	11 667,79 €	12 309,52 €	6 787,60 €	7 466,36 €	0,00 €	0,00 €
2022	5 648,82 €	5 959,51 €	2 369,46 €	2 606,41 €	0,00 €	0,00 €
2023	49,25 €	51,96 €	229,89 €	252,88 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	149 125,90 €	159 047,32 €	95 237,44 €	104 761,18 €	2 526,15 €	2 778,76 €

Guillaume ROUGÉ rappelle que, depuis 2009, un suivi du total de ces non-valeurs a été mis en place sur les budgets eau potable et assainissement collectif.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques

Plusieurs membres du conseil d'administration souhaitent savoir pour quelles raisons, en 2015, on dépasse les 2 % en non-valeurs.

Patrick RESCANIÈRES demande à Guillaume ROUGÉ d'analyser les chiffres afin de donner une réponse lors du prochain conseil d'administration.

Madame la Présidente soumet le rapport au vote, et propose au conseil d'administration de procéder à l'admission en non-valeur des sommes correspondantes.

▲ POINTS SOUSMIS À INFORMATION

POINT 1. DECI – Remplissage des bâches

Patrick RESCANIÈRES rappelle qu'un camion-citerne, équipé d'une pompe double flux, a été acquis à l'aide d'un financement Fonds Vert à hauteur de 70 % afin de proposer aux communes PRle remplissage des bâches incendie.

Patrick RESCANIÈRES présente un coût annuel de 41 000 € HT pour le camion, et de 35 000 € HT pour les charges de personnels, avec une hypothétique prise en charge de fonctionnement à hauteur de 70 % par le Conseil départemental de l'Ariège. Au vu de ce calcul, Patrick RESCANIÈRES présente un reste à charge pour les communes de 0.61 € HT/ Km pour le 1^{er} remplissage.

Un débat sur le calcul du coût au km s'engage au sein du conseil d'administration qui demande pourquoi on ne tendrait pas vers un forfait qui, serait, à leur avis, plus équitable.

Christine TÉQUI propose de présenter lors du prochain conseil d'administration un forfait à la bâche, suivant trois capacités de contenance, 30 m³, 60 m³ et 120 m³.

Christine TÉQUI souhaite qu'une communication auprès des communes soit faite par le biais d'une conférence de presse.

Daniel GONCALVEZ souhaite savoir si l'on peut à ce jour utiliser les eaux usées pour le remplissage des bâches.

Amélie BERT répond par la négative car il faudrait un traitement spécifique afin de supprimer les bactéries.

Patrick RESCANIÈRES fait savoir qu'à ce jour il est compliqué pour le SMDEA de connaître les communes qui ont des bâches à remplir, et que le SDIS a été sollicité pour fournir un listing.

Jérôme BLASQUEZ informe que le SDIS va faire au plus vite pour répondre à cette attente.

Henri BÉNABENT demande le nombre d'agents affecté sur ce service.

Amélie BERT répond qu'il y a un seul agent.

POINT 2. Communauté de communes Couserans-Pyrénées

Patrick RESCANIÈRES rappelle que la Communauté de communes Couserans-Pyrénées a pris par anticipation les compétences eau et assainissement en date du 01.01.2018, et par mécanisme de représentation a adhéré, pour une partie de son territoire, au SMDEA. Patrick RESCANIÈRES rappelle

également que les textes de loi indiquent une prise de compétence eau et assainissement au 01.01.2026.

Patrick RESCANIÈRES fait savoir que la Communauté de communes Couserans-Pyrénées, par délibération du bureau communautaire du 26.01.2023, avec la logique de bassin versant, souhaite la sortie de 30 communes du SMDEA, et, par contre souhaite que le SMDEA intègre aux 12 communes qu'il gère à ce jour sur le secteur du Séronais, hormis Rimont, les communes de Montagagne et Montels.

Patrick RESCANIÈRES évoque pour rappel la prise de décision du conseil d'administration du SMDEA du 14.02.2023 qui portait sur l'anticipation d'un éventuel transfert au regard de l'étude de différents aspects financiers, juridiques, techniques, sociaux, avant de se prononcer en instance.

Patrick RESCANIÈRES présente un planning établi par le Communauté de communes Couserans-Pyrénées de mise en œuvre des différents aspects à traiter qui prendrait fin mi-décembre par une décision.

Patrick RESCANIÈRES soumet aux membres du conseil d'administration le calendrier du SMDEA suivant :



Patrick RESCANIÈRES mentionne plusieurs points de discussion à aborder dont la proposition d'une convention de prestation de service pour la continuité de l'activité, l'élaboration d'une convention de coopération entre la Communauté de communes Couserans-Pyrénées et la commune de Montagagne, ainsi que des procédures juridiques à appliquer comme la consultation des communes.

Patrick RESCANIÈRES fait part du travail mené par le cabinet RCF, mandaté par la Communauté de communes Couserans-Pyrénées.

Christine TÉQUI exprime son souhait que les agents aient le choix de rester ou de quitter le SMDEA au vu de la décision finale.

Henri BÉNABENT demande quels sont les aspects financiers à prendre en compte.

Patrick RESCANIÈRES donne les grandes lignes, entre autres, le patrimoine, les immobilisations de charges et produits y afférents, le transfert de charges et produits, la dette, etc.

POINT 3. Situation de la ressource en eau

Amélie BERT expose les mesures d'anticipation mises en place par l'achat d'un camion-citerne de 10 m³, de six citernes, et des travaux d'investissements sur des secteurs ayant rencontrés des tensions.

Amélie BERT évoque également les mesures de secours mises en place par le renforcement de l'alimentation en eau potable sur des communes comme Montégut-Plantaurel, Saint-Martin-de-Caralp, et l'apport complémentaire par citernage.

Amélie BERT liste au conseil d'administration les ressources en tension, Cazaux, Saint-Paul-de-Jarrat, Gestès, Appy, Coulzonne, Alzen, Cailhol et Bordes.

Amélie BERT cite l'arrêté préfectoral du 21.07.2023 donnant des niveaux d'alerte sur des bassins versants du Douctouyre, du Countirou, sur l'axe de l'Ariège, du bassin-versant de la Lèze et de l'axe Hers-vif, avec leur nappe respective d'accompagnement.

Amélie BERT informe que le SMDEA a demandé la possibilité de traiter les niveaux de restrictions pour l'eau potable, non pas par bassins versants hydrographiques, mais par origine de la ressource utilisée pour l'eau potable étant donné les incohérences relevées.

Patrick RESCANIÈRES souligne que le SMDEA n'a pas pu communiquer précisément auprès des usagers du fait d'un arrêté préfectoral mentionnant des contradictions.

2. QUESTIONS DIVERSES

Christine TÉQUI demande à Guillaume ROUGÉ de présenter un rapide point sur la situation à ce jour de la gestion de la cyberattaque.

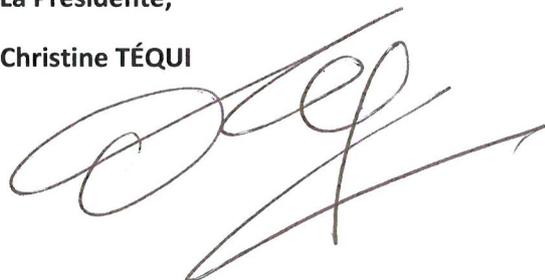
Guillaume ROUGÉ informe que les services sont rétablis, mis à part le dispositif de visio la salle plénière. De plus, Guillaume ROUGÉ précise que l'infrastructure informatique du SMDEA est toujours hébergée à Varilhes chez INÉONET, ce qui dégrade la qualité des services comme par exemple une lenteur dans les logiciels.

Guillaume ROUGÉ fait savoir que le coût impactant le budget fera l'objet d'une décision modificative lors de l'assemblée générale du 19 octobre prochain

Clôture de la séance à 19 h 00.

La Présidente,

Christine TÉQUI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CTEQUI', written over a white background.

Le Secrétaire de séance,

Jérôme BLASQUEZ

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JBLASQUEZ', written over a white background.